



Traité Baba Kama

Michna 3 - Chapitre 5

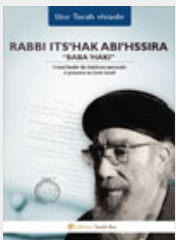
הַכְּנִיס שׁוֹרוֹ לְחֶצֶר בְּעַל הַבַּיִת שְׁלֵא בְרִשׁוֹת,
נִגְחוּ שׁוֹרוֹ שְׁלִבְעַל הַבַּיִת,
אוֹ שֶׁנִּשְׁכּוּ כָּלְבוֹ שְׁלִבְעַל הַבַּיִת,
פְּטוֹר.
נִגַּח הוּא לְשׁוֹרוֹ שְׁלִבְעַל הַבַּיִת,
חֵיב.
נִפֵּל לְבוֹר וְהִבְאִישׁ מִיָּמִיו,
חֵיב.
הֵיָה אָבִיו אוֹ בְּנוֹ לְתוֹכוֹ,
מְשַׁלֵּם אֶת הַכֶּפֶר.
וְאִם הַכְּנִיס בְּרִשׁוֹת,
בְּעַל הַחֶצֶר חֵיב.
רַבִּי אֹמֵר בְּכָלֵם:
עַד שִׁיקִיבַל עָלָיו בְּעַל הַבַּיִת לְשִׁמּוֹר.

Quelqu'un qui aurait introduit son taureau dans la cour d'un propriétaire sans permission, à la suite de quoi celui-ci aurait été encorné par un taureau appartenant au [dit] propriétaire, ou qu'il aurait été mordu par le chien du [dit] propriétaire, ce dernier est dispensé [de payer un quelconque dédommagement]. Si c'est lui qui a encorné le taureau du propriétaire [de la cour], il (le propriétaire du taureau) sera tenu [de payer le dommage causé à ce dernier].

S'il (le taureau) est tombé dans son puits (situé dans sa cour) et que, ce faisant, il ait sali ses eaux, il (son propriétaire) sera tenu [de dédommager les eaux perdues].

S'il se trouvait dedans (dans le puits) son père ou son fils (qui est ensuite mort sous le poids du taureau), il (son propriétaire) devra payer la valeur « marchande » [du défunt à son héritier] (en l'occurrence, le propriétaire du puits. Toutefois,) s'il est [entré dans la cour où se trouvait le puits] avec permission, c'est le propriétaire de la cour qui sera tenu [de payer au propriétaire du taureau le dédommagement relatif à la perte de ce dernier].

Rabbi dit : « Dans tous les cas (présentés dans notre Michna et la précédente), il (le propriétaire de la cour) n'est tenu [de payer un éventuel dégât] qu'à condition qu'il se soit engagé [devant le dépositaire] à garder (les éléments déposés par ce dernier dans sa cour).



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions